

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 26 AVRIL 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Eric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame TREBUCHON Géraldine, Madame PANTEL-BEILLA Emilie à Madame CONSTANT Sandrine, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur DOLADILLE Damien, Madame SOULIER Anne à Monsieur SOULIER Samuel.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ELEVES DU PRIMAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023

Le Conseil Régional « Occitanie » qui a compétence pour l'organisation des transports scolaires sollicite la Commune pour participation financière au titre des transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour l'année scolaire 2022 - 2023, le coût moyen annuel de transport par élève des écoles primaires s'élève à 2 600 euros, la participation financière demandée aux communes étant fixée à 20 %, cela porte à 520 euros la contribution par élève.

Pour l'année 2022 - 2023 :

- 3 élèves ont emprunté le circuit « Chabannes des Bois – Saint Alban »
- 2 élèves ont emprunté le circuit « Lajo – Saint-Alban »
- 2 élèves ont emprunté le circuit « St Denis en Margeride – Saint Alban »

Ainsi, ce sont donc 7 élèves du primaire qui ont bénéficié du dispositif de transport scolaire portant notre contribution à : **7 élèves x 520 euros soit 3 640 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant de la contribution ;
- **FIXE** la participation de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole aux frais de transports scolaires pour les élèves du primaire (année scolaire 2022 - 2023) à 3 640 €.

Le Maire,

Samuel SOULIER

